

**REHABILITATION D'UNE SALLE DE FORMATION INFORMATIQUE DANS
LE SITE UNIVERSITAIRE DE PATSI (ANJOUAN)**



CHAPITRE 1 : DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA VARIANTE ET LES ACTIONS D'ENCADREMENT DES BENEFICIAIRE RETENUES

A-1 - Note descriptive de situation existante.

Le centre univerversitaire est situé dans la région de patsI et à plusieurs km de la capitale Mutsamudi.

Le site de sous projet se trouve dans un domaine public de patsI. Il se localise dans le quartier Parejou environ quelque maitre de centre ville. À l'EST et au Nord est limité par la route nationale, A l'OUEST et au SUD par de domaine privé.

Sur l'enceinte du centre univerversitaire de patsy, il y a plusieurs bâtiments dont certains sont en mauvaise état comme la salle d'information informatique que nous allons réhabiliter suite aux effets climatiques et d'autre sont en bonne état. Les bâtiments entiere ne sont pas à l'aire libre.

La superficie totale du site est aux environs de 160 000 m². La surface déjà bâtie est de 7 000 m². Sur le lieu autour du site de sous projet se trouvent des végétations composées principalement, des arbres.

A-2 - Note descriptive du site d'implantation et les travaux envisagés.

A2-1- Description du site d'implantation

- La surface de cette salle de formation informatique fait 10.20 x 8.40 m².
- L'enceinte du centre univerversitaire de patsy est clôturée pour éviter que les extrats envahissent les bureaux et supprimer tous risquent d'accident de circulation.

La texture de ce sol est superficiellement un mélange d'argile et du sable. L'accès est favorisé par une piste revêtue qui mène vers le centre universitaire.

La couverture végétale est composée d'herbes envahissantes, des arbres sauvages et des fruitiers tels que de manguiier...

A2-2-Description détaillée des travaux envisagés

Pour faire la réhabilitation de cette salle de formation informatique de 10.20 x 8.40 m², les travaux envisagés du sous projet sont :

- Preliminaire
- Les finitions des surfaces et Enduits
- Les peintures
- Les menuiseries
- Electricités
- Réhabilitation de cette salle de formation informatique de 10.20 x 8.40 m²
- Des panneaux de sécurisation et d'indication seront places sur la route au moins a 30 m des deux côtes du sous centre pour éviter la circulation ;

En résumé, quantitativement on aura les chiffres suivant :

N°	Désignation	Nombre	L	l	h	Volume
3	Panneau de signalisation	2				

5. Présentation détaillée de l'avant projet

Sur le village de patsy, Nous avons à réhabiliter une salle de formation informatique dans l'enceinte de centre universitaire de patsy. En effet en s'appuyant au données relevé sur le terrain ; le consultant decide de porter quelque modification, en effet deux raisons mangeur explique ces décisions :

- Premièrement : **génie civil**

Suite aux études faits sur le site, nous avons constaté que le bâtiment a été construit dans les normes mais des parties doivent être modifié pour le renfre plus efficace que possible.

- **Rez de Chausse**
 - Ce bâtiment a une salle de 10.20 x 8.40 m² dont nous allons réhabiliter
 - Deuxièmement: **Facteur de financement**

Suit aux études faites nous avons constaté que faire une salle de formation informatique de 10.20 x 8.40 m² est plus économique et praticable.

APPD

CHAPITRE 2 : METRE DETAILLE SELON LE BORDEREAU ET PRIX DE REFERENCE

CALCULE DE METRE								
N°	Désignations	L	l	h/m	nbre	s/m2	v/m2	quantité
101	Installation de chantier							1
501.a	Enduit sur maçonnerie à l'intérieur et extérieure dosé à 350kg/m3							13
501.b	Mastic sur murs interieur et exterieur							18
701.a	Fourniture et pose de portes en boie pleine Dim 0,90x2,10.	0,9		2,1	2	3,78		3,78
701.b	Fourniture et pose de fenêtres en baie vitré y compris grille de protection Dim 1,56X1,64	1,56		1,64	5	12,792		12,792
801.a	Peinture Extérieure et interieur FOM à l'eau sur maçonnerie							197,618
801.c	Peinture à l'huile sur la dalle y compris platre	9,8	8			78,4		78,4
801.d	Peinture à l'huile sur menuiseries métalliques et boie							2,8
901.a	Tableau électrique de 12 modules							1
901.b	Câblage d'ensemble y compris mollure							1
901.c	Prise de courant 16 A+T							37
901.d	Fourniture et pose d' interrupteur							2
901.f	Luminaire de 2 X 40(réglette de 1.20)							12
901.g	Climatiseur split système 12 000 BTU							2

CHAPITRE 3 : LES SPECIFICATION DEVERSES Y COMPRISES PARTICULIERES

3.1 - provenance, qualité et préparation des matériaux

Voir annexe (page 65)

3.2 Mode d'exécution des travaux

MET : voir annexe (page 67)

3.3 Mode d'évaluation

BDU : voir annexe (page 72)

3.4. Dvis descriptif

DD : voir annexe (page 79)

APPD

3.5 Devis quantitatif et estimatif de travaux.

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
Réhabilitation d'une salle de formation informatique dans le Site universitaire de Patsi - Anjouan LOT 5					
N°	Désignations	unité	quantité	p. u	Montant
Poste 100 travaux préparatoires					
101	Installation de chantier	fft	1	500 000	500 000
	Sous total				500 000
Poste 500 Enduit					
501.a	Enduit sur maçonnerie à l'intérieur et extérieure dosé à 350kg/m3	m2	13	5 000	65 000
501.b	Mastic sur murs interieur et exterieur	m2	18	10 000	180 000
	Sous total				245 000
Poste 700 Menuiserie en bois et métallique					
701.a	Fourniture et pose de portes en boie pleine Dim 0,90x2,10.	m2	3,78	60 000	226 800
701.b	Fourniture et pose de fenêtres en baie vitré y compris grille de protection Dim 1,56X1, 64	m2	12,792	70 000	895 440
	Sous total				1 122 240
Poste 800 Peinture					
801.a	Peinture Extérieure et interieur FOM à l'eau sur maçonnerie	m2	197,618	2 000	395 236
801.c	Peinture à l'huile sur la dalle y compris platre	m2	78,40	2 000	156 800
801.d	Peinture à l'huile sur menuiseries métalliques et boie	m2	2,8	2 000	5 600
	Sous total				557 636
Poste 900 Electricité					
901.a	Tableau électrique de 12 modules	fft	1	200 000	200 000
901.b	Câblage d'ensemble y compris mollure	fft	1	400 000	400 000
901.c	Prise de courant 16 A+T	U	37	5 000	185 000
901.d	Fourniture et pose d' interrupteur	U	2	5 000	10 000
901.f	Luminaire de 2 X 40(réglette de 1.20)	U	12	20 000	240 000
901.g	Climatiseur split système 12 000 BTU	U	2	500 000	1 000 000
	Sous total				2 035 000
	SOUS TOTAL GENERAL :				4 459 876
RECAPITULATION					
COLLECTION DE SOUS -TOTAUX			Montant total en FC		
Sous total général			4 459 876		
TOTAL GENERAL			4 459 876		

CHAPITRE 4 : PLANNING

Planning d'exécution

PLANNING DES TRAVAUX						
N°	Désignations	MOIS 1			MOIS 2	
	Poste 100 travaux préparatoires					
101	Installation de chantier	250 000				250 000
	Poste 500 Enduit					
501.a	Enduit sur maçonnerie à l'intérieur et extérieure dosé à 350kg/m3		65 000			
501.b	Mastic sur murs interieur et exterieur		180 000			
	Poste 700 Menuiserie en bois et métallique					
701.a	Fourniture et pose de portes en boie pleine Dim 0,90x2,10.			226 800		
701.b	Fourniture et pose de fenêtres en baie vitré y compris grille de protection Dim 1,56X1, 64			895 440		
	Poste 800 Peinture					
801.a	Peinture Extérieure et interieur FOM à l'eau sur maçonnerie			395 236		
801.c	Peinture à l'huile sur la dalle y compris platre			156 800		
801.d	Peinture à l'huile sur menuiseries métalliques et boie				5 600	
	Poste 900 Electricité					
901.a	Tableau électrique de 12 modules					200 000
901.b	Câblage d'ensemble y compris mollure					400 000
901.c	Prise de courant 16 A+T					185 000
901.d	Fourniture et pose d' interrupteur					10 000
901.f	Luminaire de 2 X 40(réglette de 1.20)					240 000
901.g	Climatiseur split système 12 000 BTU					1 000 000
						4 459 876

CHAPITRE 5 : SOUS DETAILLE DIVERS DE PRIX UNITAIRE

5.1 Etudes des prix unitaires

Le calcul des prix unitaires se fait par la méthode du rendement unitaire avec l'application de série des prix généralement utilisée par beaucoup d'entreprises.

Un prix unitaire d'une poste est obtenu par la formule suivante :

$$P.U = K1 * D$$

Où P.U : prix unitaire, D : déboursé, R : rendement, K : coefficient des déboursés

Désignation de Prix unitaire : Béton dosé à 350 kg/m³

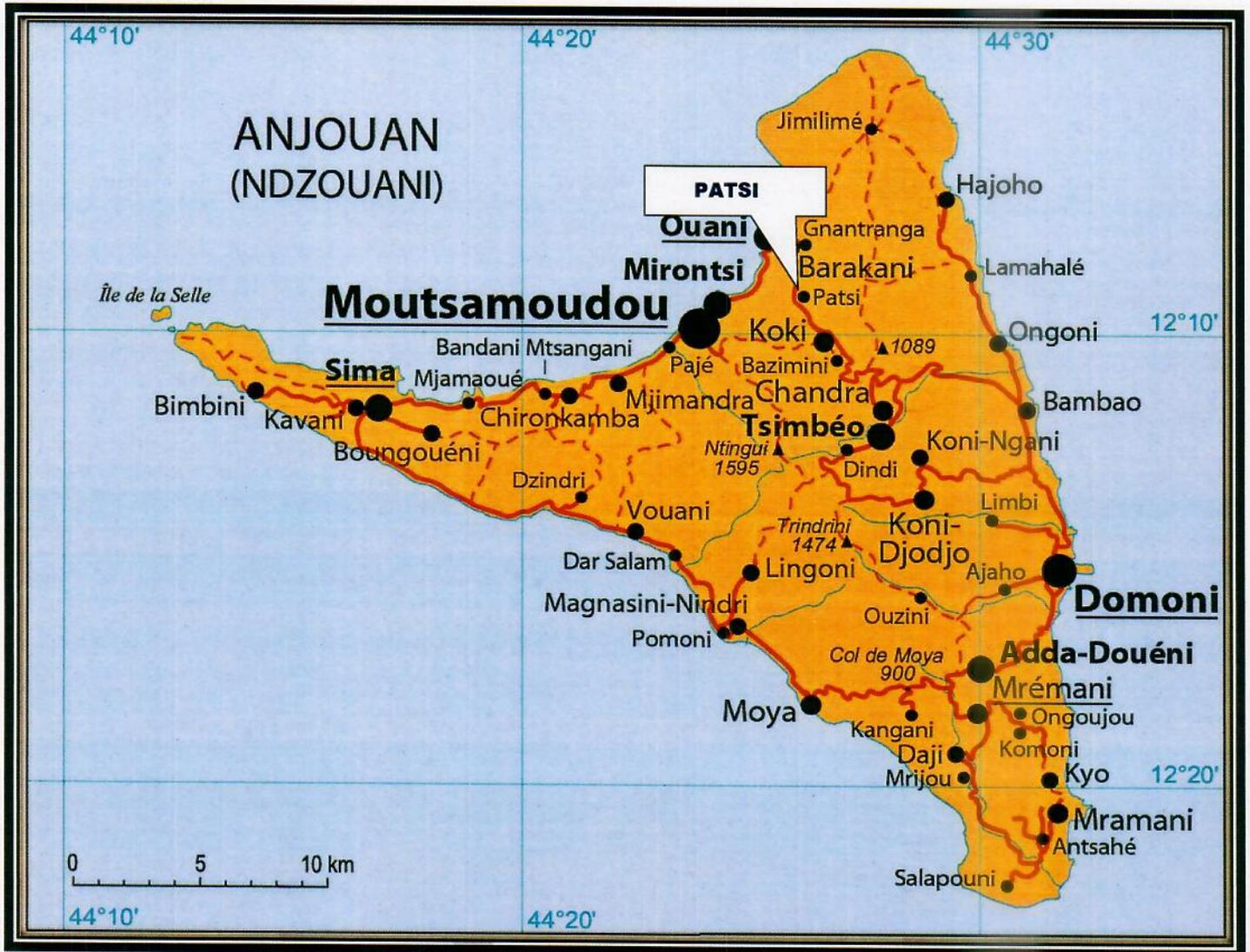
N° Ord	DESIGNATION	U	Coût Unit	QTE	Montant Dépense
	Matériels				
	Bétonnière 1000 litres	H	25000	1,3	32500
	Main d'œuvre				
	Chef d'équipe	H	500	0,7	350
	Conducteurs	H	600	2	1200
	Ouvriers	H	350	4	1400
	Mancœuvre	H	250	6	1500
	Matériaux				
	Béton 350 kg/m ³	M3	55000	1	75000
	Coffrage soigné	M2	2250	6	13500
	Fouille	M3	1000	0,6	600
	Ragréage	M ²	7000	2,5	17500
	Etalement	U	100	10	1000
				D=	144 550
K1=	1,37				
		Rendement :	R=	1	m ³
		PRIX UNIT=		K1 x D	= 198 033

Tableau 6 : Résumé de Prix unitaire : :

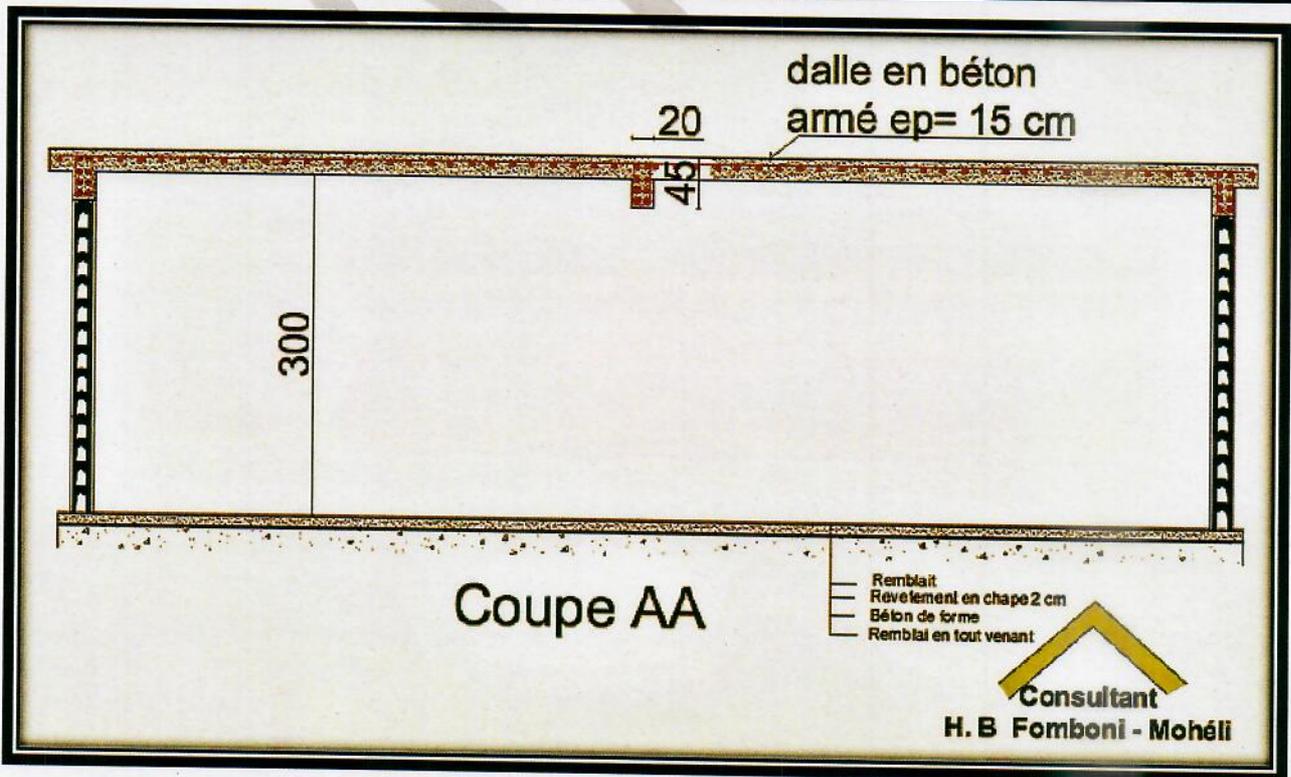
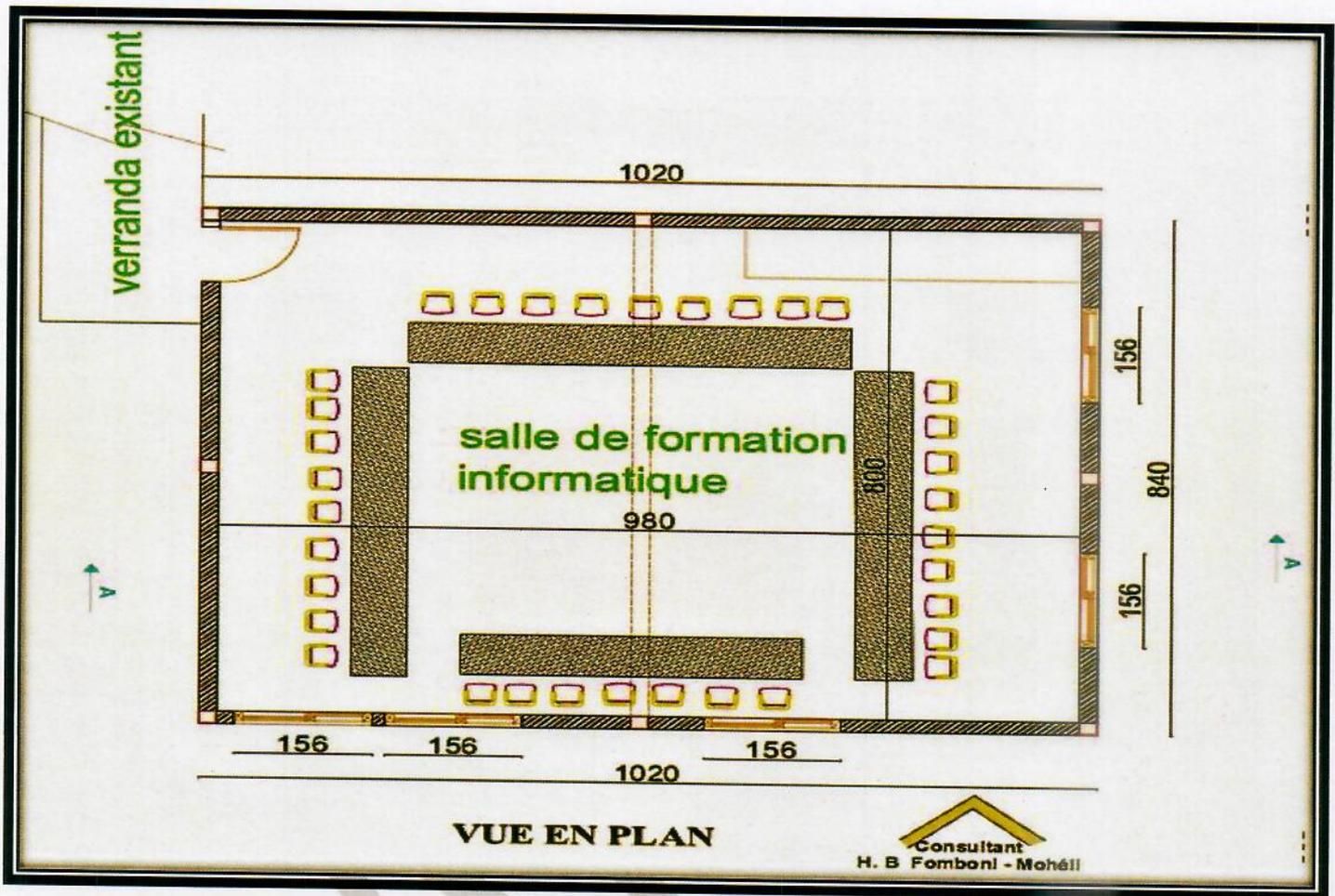
Désignations	p. u
Poste 100 travaux préparatoires	
Installation de chantier	500 000
Enduit sur maçonnerie à l'intérieur et extérieure dosé à 350kg/m ³	5 000
Mastic sur murs intérieur et extérieur	10 000
Fourniture et pose de portes en bois pleine Dim	60 000
Fourniture et pose de fenêtres en baie vitré y compris grille de protection Dim	70 000
Peinture Extérieure et intérieur FOM à l'eau sur maçonnerie	2 000
Peinture à l'huile sur la dalle y compris plâtre	2 000
Peinture à l'huile sur menuiseries métalliques et bois	2 000
Tableau électrique de 12 modules	200 000
Câblage d'ensemble y compris moulure	400 000
Prise de courant 16 A+T	5 000
Fourniture et pose d'interrupteur	5 000
Luminaire de 2 X 40 (réglette de 1.20)	20 000
Climatiseur split système 12 000 BTU	500 000

CHAPITRE 6 - DONNES SPECIFIQUES :

K-1 - plans de situation



k-2 : Plan d'Execution



ANNEXES

LES SPECIFICATION DEVERSES Y COMPRISES PARTICULIERES

3.1 - provenance, qualité et préparation des matériaux**Article 1 : Lieux d'extraction**

Les matériaux destinés à la construction des ouvrages seront tous fournis par le titulaire. Les lieux d'emprunt des matériaux seront laissés au choix du Titulaire et ne pourront être mis en exploitation Qu'après accord de l'Autorité charge du Contrôle des travaux, dénommé ci - après "Le Contrôle".

Article 2 : Terres pour confection des remblais des pistes

La terre pour confection des remblais des pistes proviendra de déblais situés à Proximité si leurs caractéristiques géotechniques s'y prêtent, ou d'emprunts si nécessaire. Le sable, les terres tourbeuses ou vaseuses sont à proscrire pour la confection des remblais. Dans Tous les cas, les matériaux ne devront contenir aucun élément végétal.

Article 3 : Sable et agrégats pour confection des bétons et mortiers**A) - Sable.**

On utilisera du sable de rivière ou de concassage propre et franc de poussière, débris schisteux, Argileux, micacés ou organiques (après avoir serré une poignée en sable et l'avoir rejetée, la main Doit rester propre, sans couche de poussière adhérente)

Au total, le pourcentage des matières impropres ne devra pas être supérieur. 5 % en poids, le Sable devra avoir un poids spécifique minimum de 1,50.

La granulométrie sera discontinue et devra satisfaire aux spécifications suivantes :

- éléments inférieurs à 100 microns : moins de 3 %
- éléments inférieurs à 0,50 mm : entre 20 % et 45 %
- éléments supérieurs à 2,00 mm : entre 10 % et 20 %
- éléments supérieurs à 5,00 mm : entre 0 % et 10 %

Cette granulométrie pourra être modifiée sous réserve que les résultats des essais de béton soient Conformés aux normes exigées par le bureau de contrôle.

B) Granulats pour béton

Les gravillons et pierrailles pour la confection des bétons proviendront de concassage de pierre saine, extrait de carrière proposée par le Titulaire et agréés par le Maître d'œuvre.

Ils seront constitués d'élément dense, stable, exempt de toute trace de terre ou de débris végétaux. Si on reconnaît la nécessité, ils devront être nettoyés par lavage.

La grosseur de gravillon destiné à la confection de béton armé ne pourra pas être supérieure à 25 mm et sans toutefois être inférieure à 5 mm

Article 4 : Moellons pour maçonnerie.

Les moellons ne devront présenter aucune dimension inférieure à VINGT (20) centimètres, ils seront de forme de parallélépipède aussi régulière que possible, et devront être agréés par le Maître d'œuvre.

Les moellons pour maçonnerie et les blocages pour enrochements seront d'origine granitique, provenant des roches saines. Ils devront rendre un son clair sous le choc d'un marteau. Ceux qui rendraient un son sourd et qui contiendraient des parties tendres ou qui s'écraseraient sont à rejeter. La valeur maximum du coefficient obtenu selon la méthode de Los Angeles pour mesurer la résistance de la pierre à l'usure et aux chocs est fixée à 30.

Article 5 : Eau de Gâchage des Bétons et Mortiers

L'eau de gâchage est fournie par le Titulaire, et doit être conforme aux prescriptions des normes en vigueur. Elle doit être claire, non limoneuse et ne contenir ni matières organiques ni substances chimiques susceptibles de nuire à la qualité du béton. En particulier, la présence de chlorure, de sels de sodium ou magnésium ne sera tolérée dans une proportion supérieure à celle qui sera admise pour une eau potable, et la teneur en sel dissout ne peut excéder plus de 2g/litre.

Article 6 : Ciment**A) - Fourniture de ciment.**

La fourniture de ciment nécessaire pour l'exécution des ouvrages est à la charge du Titulaire. Ces Ciments seront obligatoirement approvisionnés en sacs d'origine.

B) Nature et qualité du ciment.

Les ciments employés seront à prise lente (début de prise se manifestant entre une heure et six Heures après gâchage).

Les ciments employés seront de qualité " PORTLAND ARTIFICIEL " CPA de la classe 325 (Répondant aux exigences de la norme AFNOR P. 15 302).

C) - Emmagasiner des ciments.

Les ciments seront stockés dans les locaux parfaitement abrités du soleil et de l'humidité. Ces locaux devront pouvoir abriter la quantité de ciment nécessaire à la marche du chantier pendant un mois tel que cette quantité ressortira du programme d'exécution approuvé. Le stockage sera fait de façon que les prélèvements puissent toujours être faits sur le ciment le plus anciennement emmagasiné.

Les lieux de dépôt de ciment seront signalés au Contrôle qui pourra en effectuer la vérification à Tout moment. Le Titulaire est tenu de fournir à la demande de Contrôle l'état des stocks, la Provenance et la date d'approvisionnement de chaque lot.

Les ciments ayant fait prise même partiellement et les ciments éventés devront être retirés des dépôts, puis expédiés hors du chantier ou détruits.

D) - Dosage des ciments.

Les dosages en ciment des bétons utilisés pour la réalisation des différents ouvrages seront ceux Définis dans l'Article 16.

Article 7 : Aciers pour armatures.

Le choix des aciers est laissé à l'initiative du Titulaire mais il sera soumis à l'approbation du Contrôle.

Les aciers employés auront les qualifications suivantes, garanties par les fournisseurs :

- Ronds lisses : nuance Fe E24 de limite d'élasticité au moins égale à 2 400 kilogramme – force (Kgf) par centimètre carré,
- Aciers à haute adhérence : nuance Fe E40 de limite d'élasticité Fe supérieur ou égale à 4 000 kilogramme – force (Kgf) par centimètre carré pour les barres de diamètre supérieur à 20 mm et 4.200 pour les barres de diamètre inférieur à 20 mm
 - Coefficient de fissuration au moins égal à 1,6
 - Coefficient de scellement au moins égal à racine de 2
 - Toute barre présentant un défaut d'homogénéité apparent sera refusée
 - La soudure des barres est interdite
 - Avant utilisation, les traces de rouilles doivent être enlevées à la brousse métallique
 - Il est interdit d'utiliser des barres présentant des traces de graisse, peinture, hydrocarbure ou autres

Article 8 Bois de charpente et de menuiserie

Le Titulaire doit utiliser pour la conception des charpentes et de menuiserie des bois durs du pays. Les bois utilisés devront être bien secs et imprégnés d'un produit présentant une efficacité fongicide et insecticide de longue durée genre " Xylophène " ou d'un produit similaire.

Ce produit employé devra toutefois, après séchage, permettre l'application des peintures.

Avant toute confection et mise en œuvre, les bois pourront faire l'objet d'un essai d'humidité si l'Agent chargé du contrôle des travaux le juge utile, ceux-ci au frais du Titulaire.

Les bois doivent être sains, exempts de toute trace de pourriture ou d'échauffure, de nœuds vicieux, de nœud de pourris, de flaches, de piqûres de fente et de roulure.

Il est à spécifier que les bois mis en œuvre doivent être à l'état de " bois sec à l'air ", c'est-à-dire présenter un degré d'humidité variant de 13 à 17 %.

Article 9 : Matériaux divers

Les matériaux autres que ceux mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles de figurer sur les dessins d'exécution feront l'objet de propositions du Titulaire qui fournira à leur sujet tous Échantillons, listes de référence et certificats d'essai de laboratoire compétents.

Article 10 : Réception technique des matériaux

Aucune des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux, aucun des appareils qui font partie de l'entreprise ne pourront être mise en œuvre avant d'avoir été soumis à l'agrément du contrôle ; Des échantillons de toute matière en quantité suffisante pour les essais devront être remis sur demande une semaine au moins avant la mise en œuvre des matériaux. Les matériaux refusés seront immédiatement retirés des chantiers aux frais du Titulaire et sans indemnité.

3.2 Mode d'exécution des travaux

Article 11 : Installation de chantier - Propreté

Le Titulaire devra soumettre à l'Agent chargé du Contrôle pour approbation, le projet d'installation de chantier dans un délai de SEPT (07) jours qui suit la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Le Titulaire aura à sa charge l'aménagement des emplacements à sa disposition. Il devra assurer la clôture générale par les moyens appropriés de son choix de manière à interdire tout accès et éviter tout risque d'accident, de détérioration ou perte de matériaux sur les emplacements placés sous sa seule responsabilité. Il devra en assurer le gardiennage, l'entretien et le clos jusqu'à la réception provisoire.

Le Titulaire prendra en charge l'intégralité des dépenses pour son installation de chantier qui prendra au minimum :

Un bureau de chantier pouvant servir de réunion et d'archivage des dossiers

Un magasin ou baraque de chantier servant de stockage des matériaux qui devront être mis à l'abris des conditions climatiques de la région.

Le Titulaire doit concourir à la propreté du chantier, et pour ce faire, il assurera le nettoyage complet après la fin des travaux.

Article 12 : Implantation - Piquetage général

Le piquetage général sera exécuté aux frais du Titulaire et fera l'objet d'un procès-verbal d'implantation contradictoire qui sera notifié au Titulaire. Le niveau de référence et le point de départ de l'implantation seront matérialisés sur le terrain par les soins du Titulaire par des repères fixes et stables qui seront conservés aussi longtemps qu'il sera utile.

A l'intérieur, des traits de niveau à 1,00 m du sol fini seront tracés par le Titulaire pour l'exécution des travaux.

Article 13 : Terrassements

L'Entreprise prendra le terrain à l'état où il se trouve. Elle sera réputée connaître parfaitement l'emplacement des travaux et l'état actuel du terrain ainsi que les accès, abords du chantier et servitudes diverses.

Les travaux comprendront tout nettoyage de surface, décapage, mise à sec, mise à dépôt ou la décharge des déblais, ceci quels que soient les matériaux rencontrés.

Article 14 : Exécution des fouilles

Pour l'exécution des fouilles, semelles, ainsi que les canalisations et fosse, les cotes d'enfoncement seront définies en fonction du terrain rencontré et des diverses pentes d'évacuation. Le coulage de béton en pleine fouille sans coffrage est strictement prohibé.

Ces fouilles seront exécutées de manière à assurer à tous les moments la sécurité des travailleurs. Elles auront les dimensions nécessaires pour pouvoir coffrer toutes pièces de béton ou de béton armé.

Article 15 : Remblai

Les terres nécessaires pour combler les vides autour des ouvrages proviendront en priorité si leurs qualités le permettent, des déblais en pleine masse issue des fouilles. En cas d'insuffisance, les matériaux seront complétés par des remblais agréés.

Quelle que soit leur origine, les terres pour remblais seront compactées par couches n'excédant pas 20 cm d'épaisseur.

Les remblais, le long des fouilles de fondations devront être exécutés avec le plus grand soin afin d'éviter la pénétration des eaux tant dans les murs de fondation que sous les semelles. Les travaux de maçonnerie en élévation ne pourront être entrepris qu'après que les remblais des fouilles ont été soigneusement exécutés.

Article 16 : Béton armé

Les règles de calcul de béton armé sont celles fixées par le CCTG Fascicule 62 Section I intitulées « Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé suivant la méthode des états limites BAEL 91 révisé 99 » et Celle de robot bat.

Le béton pour béton armé sera dosé à 350 Kg de ciment par mètre cube (M3)

Les dispositions de vibration de béton devront être agréées par l'Ingénieur.

Les résistances caractéristiques du béton à la compression et à la traction à 28 jours devront être au moins celles figurant au tableau ci-après :

Résistance caractéristique	
- Compression : f_{c28}	20 MPa
- Traction : f_{t28}	1,8 MPa

– Dosage des bétons

Les proportions ci-après sont données à l'Entrepreneur à titre indicatif. Elles seront à vérifier par analyse granulométrique.

	Ciment (Kg)	Sable (m3)	Gravelling 15/25 (m3)
-Béton de propreté	150	0,450	0,800
-Béton de forme	250	0,450	0,800
-Béton armé	350	0,450	0,800

Ce dosage suppose le gravier exempt de sable et le sable exempt de gravier. Le dosage pourra être augmenté suivant la nature des ouvrages, les charges à supporter et les proportions du gravier ou de sable pourront être modifiées sur ordre de l'Ingénieur.

Le ciment et les agrégats seront parfaitement mesurés avec la caisse à dosage et intimement mélangés au moyen d'une bétonnière. L'emploi de la bétonnière sera obligatoire pour la confection du béton.

L'eau sera scrupuleusement dosée.

– Fabricatio et mise en œuvre du béton

Les bétons seront obligatoirement malaxés à la bétonnière durant un temps qui ne sera pas inférieur à DEUX ET DEMI (2,5) minutes et supérieur à CINQ (5) minutes. La bétonnière sera manœuvrée par une personne initiée.

L'eau de gâchage sera débitée et jaugée de manière continue et régulière au moyen d'un réservoir à écoulement automatique ou d'un appareil doseur spécial.

Lors de la mise en œuvre des bétons dans les coffrages, on évitera soigneusement de les verser en masse trop importante formant cône ou de laisser tomber d'une hauteur trop grande pour éviter les ségrégations qui risquent de se produire.

Les coffrages seront parfaitement étanches, nettoyés et arrosés avant le coulage du béton. Les bétons devront être employés et mis en œuvre dans les VINGT (20) minutes qui suivent leur fabrication et dans un rayon d'action inférieur à CINQUANTE (50) mètres en cas de transport manuel ou à la brouette.

On réduira le plus possible les interruptions des travaux pendant le bétonnage. Les surfaces de reprise que la marche normale permet de prévoir, seront disposées méthodiquement et devront recevoir des armatures de couture.

Pour les reprises accidentelles, on s'efforcera de disposer la surface de raccord dans les parties d'ouvrage et suivant les directions pour lesquelles les efforts de tractions sont minimaux.

A chaque reprise, on nettoiera à vif la surface de l'ancien béton, on fera des repiquages et on mouillera très longuement et très abondamment afin que le béton ancien soit imbibé avant d'être mis en contact avec le béton frais.

– Vibration

Tous les éléments en béton et béton armé seront obligatoirement vibrés lors du coulage. La vibration se fera par pervibration ou vibration interne. Il ne sera pas admis de vibration par les coffrages.

Dans le cas de vibration par aiguille, celle-ci ne doit pas servir pour étaler du béton, elle doit être enfoncée verticalement dans la masse du béton en place à intervalles réguliers espacés de VINGT (20) centimètres à VINGT CINQ (25) centimètres avec une vitesse d'enfoncement constante voisine de DIX (10) centimètres par seconde.

Le personnel chargé de la pervibration devra être un personnel initié et spécialisé.

– Coffrage – Décoffrage

Les coffrages devront présenter une rigidité suffisante et maintenue en place, de telle sorte qu'ils ne subissent aucune déformation ou déplacement durant les opérations de mise en place, de pervibration et de durcissement du béton.

Dans le cas d'utilisation de coffrage en bois, les planches utilisées ne pourront avoir moins de 25 mm d'épaisseur. A moins que l'on utilise du contre-plaqué de revêtement ; elles seront obligatoirement rabotées pour les parements vus et pour d'autres parties des ouvrages, si le Contrôleur des travaux le demande.

Tous les joints de raccordement entre les panneaux de coffrage devront être horizontaux ou verticaux, sauf spécifications contraires du Contrôleur des travaux. Les joints de coffrage seront conçus de manière à être étanches pour éviter toute perte de laitance ou mortier durant la pervibration.

Sur les parements vus, l'emploi de fils torsadés pour la fixation des coffrages est interdit, toute méthode de fixation qui entraîne des trous s'étendant d'un parement de béton à l'autre sera soumise à l'approbation préalable du Maître d'Œuvre.

Les coffrages pour les parements vus seront façonnés de manière à obtenir une surface de béton régulière et sans discontinuité de ligne, texture ou aspect.

Avant l'emploi, les coffrages seront nettoyés et débarrassés de toutes traces de laitance, puis recevront une application d'une huile d'un type approuvé par le Maître d'Œuvre pour éviter toute adhérence avec le béton. Toutes les précautions seront prises durant la mise en place des coffrages pour ne pas déplacer les ferrailages.

Si le Contrôleur des travaux demande que dans certaines zones il soit fait usage de coffrage d'arrêt, le Titulaire prendra toutes dispositions pour qu'au décoffrage, les surfaces présentent un aspect rugueux et qu'elles soient débarrassées de laitance, la mosaïque du béton étant bien apparente.

Dans le cas où le Contrôleur des travaux jugerait la surface de reprise inapte à recevoir du nouveau béton, il exigera un repiquage soigné de la partie incriminée sans que pour autant le Titulaire puisse élever de réclamation. Les coffrages d'arrêt ainsi que les coffrages des trous de réservation devront être conçus de manière à pouvoir les enlever facilement sans tordre les armatures éventuelles.

Les décoffrages des colonnes, côtés des poutres, dalles, poutrelles et de toutes autres parties ne portant pas le poids du béton, devront être enlevés aussitôt que possible pour procéder sans délai à la cure et à la réparation des imperfections superficielles.

Les coffrages qui supportent le poids du béton ne pourront être enlevés avant que le béton ait atteint une résistance suffisante soit (21) VINGT ET UN jours au moins.

Les coffrages devront être enlevés de manière à ne pas affecter la sécurité de l'ouvrage et à ne pas endommager le béton. Dans tous les cas, aucun décoffrage ne pourra avoir lieu sans l'autorisation préalable du Contrôleur des travaux. Cette autorisation ne dégagera en rien le Titulaire de ses responsabilités concernant la stabilité et la tenue des ouvrages.

Article 17 : Mortiers

Les mortiers pour maçonnerie devront être dosés à 300 Kg de CEM I 42.5.

Les mortiers susceptibles d'être mis en œuvre auront la composition suivante :

DESIGNATIONS DES OUVRAGES	CIMENT	SABLE
Maçonnerie de briques pleines, de moellons	300 Kg	1 m3
Claustras	350 Kg	1 m3
Scellement	400 Kg	1 m3
Enduit	350 Kg/400 Kg	1 m3
Chapes	450 Kg	1 m3

Article 18 : Maçonnerie de moellons

L'hourdage des maçonneries de moellons sera effectué avec du mortier de ciment dosé à 300 Kg. Les dimensions moyennes des moellons de forme parallélépipédique seront de 0,20 x 0,20 x 0,20. La quantité de mortier de ciment d'hourdage dans la masse de maçonnerie exécutée sera comprise entre 70 et 80 % du volume fini d'ouvrage.

Concernant la mise en œuvre, une exécution de trois lits au maximum par jour sera permise pour éviter tout tassement de la maçonnerie causé par son poids propre sur jacent.

Dans le cas où le paiement doit rester vu, les joints seront réalisés avec soin selon les instructions du Maître d'œuvre.

Article 19 : Hérissonnage

Le hérissonnage est composé de tout venant 40/70 compacté et réglé d'une épaisseur de 15 cm. Le dessus est fini par des pierres plus petites empêchant le béton de pénétrer. Ce hérissonnage doit être exempt de toute impureté terreuse qui faciliterait la remontée capillaire des eaux.

Article 20 : Enduits

Il sera prévu deux (02) couches au mortier dosé à 350 Kg de CEM I 42.5 :

- une première couche simplement projetée (crépissage accompagné d'un dressage sommaire sur toute la surface à enduire),
- une deuxième couche dressée et talochée.

Article 21 : Panneaux de signalisation de chantier.

Des panneaux de signalisation de chantier conforme au modèle de l'annexe devront être posés à l'entrée du chantier et sur le point le plus visible de bifurcation vers le site de construction.

Article 22 : Réunion de chantier

Chaque jour le Maître d'Œuvre consigne sur le journal de chantier les renseignements nécessaires (effectif, avancements des travaux, décisions, intempéries...). Chaque jour le Maître d'Œuvre et l'Entrepreneur signent ce journal de chantier. De plus une réunion hebdomadaire de chantier se tiendra en présence d'un représentant du Maître d'Œuvre.

Article 23 : Clause résolutoire

Il est signalé que la surveillance ne dispense pas l'Entrepreneur d'exercer ses propres surveillances de tous les travaux, et l'approbation de la surveillance ne dégage pas l'Entrepreneur de sa pleine responsabilité en ce qui concerne la bonne qualité des travaux et leur conformité avec le marché et les plans d'exécution ainsi que les délais mentionnés.

Article 24 : Plans d'exécution

Les plans d'exécution (coffrage – ferrailage – liste des fers – cotes projet) sont établis par le Bureau d'études. Le Maître d'œuvre transmet les documents au Titulaire au plus tard à la date de Signature de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

3.3 Mode d'évaluation

BORDEREAU DES PRIX

N° Prix	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Prix unitaires
		KMF
	Poste 100 - Installation de chantier	
101	<p>Installation de chantier</p> <p>Ce prix rémunère au forfait les frais d'installation de chantier ainsi que l'amenée et le repli du matériel. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais de balisage et de signalisation de chantier - les frais d'acquisition ou d'occupation temporaire du terrain nécessaire, indemnités de toute nature - la préparation des surfaces, la construction, les aménagements des baraques de chantier, des ateliers, des entrepôts, des logements, bureaux et laboratoires de l'Entrepreneur et du Maître d'œuvre. - les frais liés aux équipements de sécurité et de confort du personnel - l'alimentation en eau potable et en énergie électrique du chantier et l'évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique - les moyens de liaison téléphonique - les frais d'entretien, de nettoyage et d'exploitation des locaux, ateliers et entrepôts, y compris gardiennage - l'amenée et le repli du matériel et engins nécessaires à l'exécution du chantier, y compris notamment centrale de concassage, centrale à béton, bascule de chantier, engins de terrassement, d'assainissement, de chaussée et de transport - l'aménagement et l'entretien des voies d'accès au chantier - le contrôle et la vérification des plans de l'Appel d'offres et l'établissement des plans d'exécution - l'établissement d'un plan global de gestion de l'environnement (plan de sécurité, d'hygiène.....) - l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, les matériaux en excédent et la remise en état des lieux - les sujétions de maintien de la circulation durant les travaux - l'établissement des plans de recollement conformes à l'exécution. <p>Le paiement sera effectué de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Au prorata de l'avancement et dans les limites : <ul style="list-style-type: none"> - quatre-vingt-cinq (85) pour cent après l'installation du chantier et la présentation de l'ensemble des plans d'exécution - quinze (15) pour cent après le démontage, le repli du chantier, la remise en état des lieux et la remise par l'Entrepreneur du dossier des plans conformes à l'exécution (plans de recollement). <p>LE FORFAIT :Francs Comoriens</p>	

N° Prix	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Prix unitaires KMF
Poste 200 - Terrassement		
201.a	<p>Démolition des murs et d'ouvrages de toutes natures Ce prix rémunère au mètre carré, la démolition total ou partie des ouvrages existantes de toute nature, la démolition totale ou en partie de murs existants en maçonnerie endommagés ou dégradés, la main d'œuvre, l'outillage, les échafaudages, le déblai, le transport hors site, après confirmation du Maitre d'œuvre des endroits de décapage et le nettoyage des zones décapées conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions. LE METRE CARE : Francs Comorien</p>	
201.b	<p>Démolition des dalles et d'ouvrages de toutes natures Ce prix rémunère au mètre cube, la démolition total ou partie des ouvrages existantes de toute nature, la démolition totale ou en partie de la dalle existante en béton armé endommagés ou dégradés, la main d'œuvre, l'outillage, les échafaudages, le déblai, le transport hors site, après confirmation du Maitre d'œuvre des endroits de décapage et le nettoyage des zones décapées conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions. LE METRE CUBE : Francs Comorien</p>	
201.c	<p>Démontage de la couverture et autres accessoires y compris évacuation de debris Ce prix rémunère au mètre carré, le démontage total ou partie des ouvrages existantes de toute nature, le démontage de la couverture total endommagés ou dégradés, y compris les main d'œuvre, l'outillage, les échafaudages, le transport hors site, après confirmation du Maitre d'œuvre des endroits de démontage et le nettoyage conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions. LE METRE CARRE : Francs Comorien</p>	
201.d	<p>Démontage de faux plafonds et autres accessoires y compris évacuation de debris Ce prix rémunère au mètre cube, le démontage total ou partie des ouvrages existantes de toute nature, le démontage de faux plafonds total endommagés ou dégradés, y compris les main d'œuvre, l'outillage, les échafaudages, le transport hors site, après confirmation du Maitre d'œuvre des endroits de démontage et le nettoyage conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions. LE METRE CARRE : Francs Comorien</p>	
201.e	<p>Remblai de déblais Ce prix rémunère, au mètre cube en place, l'exécution des remblais en provenance des déblais en terrain ordinaire pris dans l'emprise des travaux conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions. Le mètre cube : Francs Comorien</p>	
201.f	<p>Fouilles pour fondations Ce prix rémunère, au mètre cube, l'exécution des fouilles en terrain de toute nature. Il comprend l'excavation, le chargement et l'évacuation des matériaux conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions. Le mètre cube : Francs Comorien</p>	

N° Prix	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Prix unitaires KMF
------------	---	-----------------------

Poste 300 – Béton		
301.a	<p>Béton de propreté dosé 150kg/m³ Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture de tous les constituants ; la fabrication ; le transport et la mise en œuvre du béton de propreté dans le fond des fouilles des murs de fondations etc. LE METRE CUBE :.....Francs Comoriens</p>	
301.b	<p>Béton de forme dosé à 300KG/m³ Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture de tous les matériaux pour la fabrication du béton selon les normes prescrites ; la fourniture et la pose des armatures selon le plan des détails, le coffrage de l'ouvrage, le coulage du béton et décoffrage. Les prix sont payés pour les bétons à raison de leurs volumes en place, dans la limite de leur volume théorique définis par les plans d'exécution visé par le maître d'œuvre. LE METRE CUBE :.....Francs Comoriens</p>	
301.c	<p>Béton armé dosé à 350kg/m³ Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture de tous les matériaux pour la fabrication du béton selon les normes prescrites ; la fourniture et la pose des armatures selon le plan des détails, le coffrage de l'ouvrage, le coulage du béton et décoffrage. Les prix sont payés pour les bétons à raison de leurs volumes en place, dans la limite de leur volume théorique définis par les plans d'exécution visé par le maître d'œuvre. LE METRE CUBE :.....Francs Comoriens</p>	
Poste 400- Maçonnerie		
401.a	<p>Maçonnerie de Moellons dosé à 300kg/m³ Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture et la livraison de tous les matériaux pour la confection et la mise en place de la maçonnerie en moellon y compris rejoint, et la provision de poches pour ancrage de poteaux en béton armé conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions. LE METRE CUBE :.....Francs Comoriens</p>	
401.b	<p>Maçonneries en blocs d'agglos de 15*20*50cm dosé à 300kg/m³ Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les matériaux pour la fabrication du mortier pour enduire selon les normes prescrites. LE METRE CARRE.....Francs Comoriens</p>	
401.c	<p>Maçonneries en blocs d'agglos de 20*20*50cm dosé à 300kg/m³ Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les matériaux pour la fabrication du mortier pour enduire selon les normes prescrites. LE METRE CARRE.....Francs Comoriens</p>	

N°	Désignation des tâches	Prix unitaires KMF
Prix	et prix unitaires en toutes lettres	
Poste 500 – Finition des surfaces		
501.a	<p>Enduit sur maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieure dosé à 350kg/m³ Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture, la livraison de tous les matériaux pour l'exécution d'un enduit en deux couches sur la maçonnerie constituée par un mortier dosé à 350 kg de ciment conformément aux prescriptions techniques et toute sujétion</p>	

	le metre carre..... Francs Comoriens	
501.b	<p>Mastic sur murs interieur et exterieur Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les matériaux et accessoires tels qu'échafaudages, protections, nettoyage, préparation des surfaces pour l'application de mastic en deux couches bien lissé conformément aux</p> <p>LE METRE CARRE :.....Francs Comoriens</p>	
501.c	<p>Carrelage horizontal en grès céramique anti- dérapant de 30x30 et 40x40 : Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les Matériaux pour la pose des carreaux au sol selon les normes prescrites.</p> <p>LE METRE CARRE :.....Francs Comoriens</p>	
501.d	<p>Carrelage vertical (Plinthe en grès céramique de 30x7) Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les Matériaux pour la pose des carreaux au sol selon les normes prescrites.</p> <p>LE METRE CARRE :.....Francs Comoriens</p>	
501.e	<p>Revêtement en murale Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les Matériaux pour la pose des carreaux au mural selon les normes prescrites.</p> <p>LE METRE CARRE :.....Francs Comoriens</p>	
Poste 600 Charpente et couverture etancheité		
601.a	<p>Couverture en Tôle galvabac y compris charpente metallique Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la livraison de tous les matériaux, pour la confection et la pose des éléments de charpente y compris les tasseaux, les supports des pannes en acier galvanisé (6mm épaisseur) contreventement, lierne et toutes les fixations des pannes conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions. Ycompris la fourniture et la pose de tôles galvabac pré laquées de 63/100 d'épaisseur et les pièces de raccord nécessaires à une bonne étanchéité y compris, faitière, bande de rive et tous les éléments de fixation, vis auto-perceuse en acier galvanisé, plaquette, coupelle, rondelles d'étanchéité, pontet et joint d'étanchéité. La mise en œuvre fera référence aux notices techniques du fabricant pour le mode de fixation et conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.</p> <p>LE METRE CARRE :.....Francs Comoriens</p>	
601.b	<p>Couverture en Tôle galvabac Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la pose de tôles galvabac pré laquées de 63/100 d'épaisseur et les pièces de raccord nécessaires à une bonne étanchéité y compris, faitière, bande de rive et tous les éléments de fixation, vis auto-perceuse en acier galvanisé, plaquette, coupelle, rondelles d'étanchéité, pontet et joint d'étanchéité. La mise en œuvre fera référence aux notices techniques du fabricant pour le mode de fixation et conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.</p> <p>LE METRE CARRE :.....Francs Comoriens</p>	
601.c	<p>Faux plafond en contre plaqué de 6 mm Ce prix rémunère, au mètre carré pour isolation et les trappes de visite, la fourniture et la livraison de tous les matériaux, pour la mise en place du faux plafond y compris solivage, laine de roche, les trappes de visite conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.</p> <p>LE METRE CARRE :.....Francs Comoriens</p>	
601.d	<p>Gouttières en PVC de 100mm Ce prix rémunère au mètre linéaire, l'exécution des travaux pour la pose de gouttières de diamètre nominale de 10 cm en PVC y compris le collage , le raccordement des tuyaux , le transport, le stockage, la fourniture et pose des accessoires de support, le perçage , les fixations , et le rebouchage , et le tout exécuté en référence aux notices techniques du fabricant</p>	

	pour le mode d'installation dont les fiches techniques seront préalablement soumis à l'agrément par le Maître D'œuvre ,conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions. LE METRE LINEAIRE.....Francs Comoriens	
601.e	Colonne de descente en PVC de 100 mm de diamètre Ce prix rémunère au ml la fourniture et la pose des colonnes de descente en PVC y compris tous les accessoires de fixation et toutes les dépenses incidentes. LE METRE LINEAIRE.....Francs Comoriens	
601.f	Aménagement d'un regard de 40x40cm Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les matériaux pour la fabrication du mortier ciment, sables, briques, enduire et une petite dalle de couverture et la mise en œuvre selon les normes prescrites. LE METRE CARRE.....Francs Comoriens	

N°	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	P. u KMF
	Poste 700 – Menuiseries	
701.a	Fourniture et pose de portes en bois pleine Dim Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la livraison de tous les matériaux, la confection de la menuiserie en bois pour portes et la mise en place de celles-ci avec cadres en métallique et peinture et fixation, serrurerie, poignés, crochets, couplets, y compris la fourniture de tous les matériaux pour la confection y compris peinture conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions LE METRE CARRE.....Francs Comoriens	
701.b	Fourniture et pose de fenêtres en baie vitré y de grille de protection en aluminium à l'exterieur de fenêtre Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la livraison de tous les matériaux, la confection de la menuiserie en baie vitrée pour fenêtre et la mise en place de celles-ci avec peinture et fixation, serrurerie, crochets, couplets y compris la fourniture de tous les matériaux pour la confection y compris peinture conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions LE METRE CARRE.....Francs Comoriens	
N°	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	P. u KMF
	Poste 800 – Peinture	
801.a	Peinture Extérieure et interieur FOM à l'eau sur maçonnerie Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les matériaux et accessoires tels qu'échafaudages, protections, nettoyage, préparation des surfaces à peindre pour l'application de la peinture en deux couches conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions LE METRE CARRE :.....Francs Comoriens	
801.b	Peinture à l'huile sur plafonnage y compris platre Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les matériaux et accessoires tels qu'échafaudages, protections, nettoyage, préparation des surfaces à peindre pour l'application de la peinture en deux couches conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions LE METRE CARRE :.....Francs Comoriens	

801.c	<p>Peinture à l'huile sur la dalle y compris plâtre</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les matériaux et accessoires tels qu'échafaudages, protections, nettoyage, préparation des surfaces à peindre pour l'application de la peinture en deux couches conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions</p> <p>LE METRE CARRE :Francs Comoriens</p>	
801.d	<p>Peinture à l'huile sur menuiseries métalliques et bois</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les matériaux et accessoires tels nettoyage, préparation des surfaces à peindre pour l'application de la peinture en deux couches conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions</p> <p>LE METRE CARRE :Francs Comoriens</p>	

N°	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	P. u KMF
Poste 900 – Peinture		
901.a	<p>Tableau électrique de 12 modules</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture de tous les matériaux et accessoires tels qu'échafaudages, protections, nettoyage, préparation des surfaces à peindre et toutes dépenses incidentes</p> <p>LE FORFAIT :Francs Comoriens</p>	
901.b	<p>Câblage d'ensemble</p> <p>Ce prix rémunère au forfait l'ensemble de fil ou câble nécessaire pour l'alimentation en électricité du site.</p> <p>LE FORFAIT :Francs Comoriens</p>	
901.c	<p>Prise de courant 16 A+T</p> <p>Ce prix rémunère, La fourniture et la pose de toutes accessoires pour la pose des prises de courant.</p> <p>L'unité :Francs Comoriens</p>	
901.d	<p>Interrupteur</p> <p>La fourniture et la pose de toutes accessoires pour la pose d'interrupteur</p> <p>L'unité :Francs Comoriens</p>	
901.e	<p>Luminaire LED rectangulaire 30x30 cm</p> <p>Ce prix rémunère, La fourniture et la pose de toutes accessoires pour la pose de luminaire LED (30x30)</p> <p>L'unité :Francs Comoriens</p>	
901.f	<p>Luminaire de 2 X 40(réglette de 1.20)</p> <p>Ce prix rémunère, La fourniture et la pose de toutes accessoires pour la pose de luminaire LED de 2 X 40(réglette de 1.20)</p> <p>L'unité :Francs Comoriens</p>	
901.g	<p>Climatiseur split système 12 000 BTU</p> <p>Ce prix rémunère, La fourniture et la pose de toutes accessoires pour la mise en œuvre de climatiseur de 12000 BTU</p> <p>L'unité :Francs Comoriens</p>	

N°	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	P. u KMF
----	---	----------

Poste 1000 – Plomberie		
1001.a	Fourniture et pose de WC à l'anglaise Ce prix comprend la fourniture et la pose de tout appareil dispositif pour la mise en œuvre L'UNITE:.....Francs Comoriens	
1001.b	Fourniture et pose de lavabo Ce prix comprend la fourniture et la pose de tout appareil dispositif pour la mise en œuvre L'UNITE:.....Francs Comoriens	
1002.a	Tuyaux d'evacuation y compris nettoyage de fosse septique Ce prix comprend la fourniture et la pose de tout appareil dispositif pour la mise en œuvre L'UNITE:.....Francs Comoriens	

APD

3.4. Dvis descriptif

DEVIS DESCRIPTIF

N°	Désignation	Concerne	Observations
100 -TRAVAUX PREPARATOIRES			
101	Installation de chantier et Repli de chantier	Chantier	-Installation Amenée de matériels et personnel, baraque de chantier et bureau pour l'Administration, magasin de stockage des matériaux aux alentours du chantier, UN (01) panneaux de chantier. Délimitée la base de vie de chantier et la zone de travail par une bande de signalisation. -Repli de chantier Nettoyage des emprises des travaux, démolition des installations provisoires, remise en état des sites d'extraction des matériaux, repli des matériels et personnel, évacuation des agrégats hors du lieu. Élimination des aires de gâchages Payé au forfait.
POSTE 200 TERRASSEMENT			
201.a	Démolition de mur	Mur	-Démolition de mur par machines et disque en béton y compris le chargement et l'évacuation des matériaux <i>Payé au mètre carré</i>
201.b	Démolition de la dalle	dalle	-Démolition de béton par machines et disque en béton y compris le chargement et l'évacuation des matériaux Payé au mètre cube
201.c	Démontage	couverture	- Démontage de la couverture y compris le chargement et l'évacuation des matériaux <i>Payé au mètre cube</i>
201.d	plafond	plafonnage	- Démontage de faux plafonds y compris le chargement et l'évacuation des matériaux <i>Payé au mètre cube</i>
201.e	Remblai d'emprunt	Soubassement	-Fourniture et transport des matériaux -Mise en œuvre, réglage et compactage - Payé au mètre cube
201.f	Fouille en rigole	Fondation	-Exécution des fouilles, y compris le chargement et l'évacuation des matériaux y compris le stockage de terre utilisable comme remblai - Payé au mètre cube
POSTE 300 BETON			
301.a	Béton de propreté dosé à 150 kg/m3 de ciment CEM I 42.5, coulé à	Sous toutes les semelles et autres ouvrages enterrés	-Coulage du béton sur 0,05 m d'épaisseur sur toute long du fond de toute fouille d'infrastructure <i>Payé au mètre cube</i>

	même le sol, compacté et damé		
301.b	Béton de forme dosé à 300KG/m3	dallage	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et transport des matériaux -Fabrication de coffrage, y compris traverses et buttage de coffrage (étais métallique, serre joint...) suivant plan de détails
301.c	Béton armé dosé à 350 Kg/m3 de ciment CEM I 42.5.	Poteaux, scellement des poteaux, poutre, linteaux, appuis des baies, chaînage – couronnement, protection de soubassement et dalle	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et transport des matériaux -Fabrication de coffrage, y compris traverses et buttage de coffrage (étais métallique, serre joint...) suivant plan de détails -Coupe, façonnage, montage, ligature par des fils recuits des armatures suivant plan d'exécution - Mise en œuvre, réglage et vibration - Le décoffrage, après coulage du béton -L'enrobage doit être de 4 cm -les armatures d'attente seront recouvertes d'un béton maigre. <p><i>Payé au mètre cube</i></p>
POSTE 400 MACONNERIE			
401.a	Maçonnerie de moellons, hourdée au mortier de ciment dosé à 300kg/m3 de ciment CEM I 42,5	Soubassement	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et transport des matériaux : ciment, sable, moellons ; -Mise en œuvre des soubassements (ép.0, 40 m) et para fouille (ép.0, 18m) -Les réservations des poteaux de fondation seront scellées en B.A <p><i>Payé au mètre cube</i></p>
401.b	Maçonnerie d'agglos 15*20*50 cm, hourdée au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m3 de CEM I 42.5	Murs	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et transport des matériaux (ciment, sable) et mise en œuvre des parpaings avec des moules métalliques - la pose doit être hourdée au mortier de ciment et en quinconce tout en respecté un joint régulier de 30 mm. <p><i>Payé au mètre carré</i></p>
401.c	Maçonnerie d'agglos 20*20*50 cm, hourdée au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m3 de CEM I 42.5	Murs	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et transport des matériaux (ciment, sable) et mise en œuvre des parpaings avec des moules métalliques - la pose doit être hourdée au mortier de ciment et en quinconce tout en respecté un joint régulier de 30 mm. <p><i>Payé au mètre carré</i></p>
POSTE 500 FINITION DES SURFACES			
501.a	Enduit extérieur et intérieur au mortier de ciment dosé à 350 Kg/m3 de CEM I 42.5	Murs intérieurs, intérieur et les bétons de faces apparentes, côté intérieur, soubassement	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et transport des matériaux -Dressé sur repère de 0,03 m d'épaisseur, lissé au bouclier, exécuté en deux couches et en deux temps : crépissage dosé à 350 kg/m3 avant finition dosée à 400 kg/m3. <p><i>- Payé au mètre carré</i></p>

501.b	Mastic sur murs interieur et exterieur	Murs extérieurs, et les bétons de faces apparentes, côté extérieur	- Fourniture et transport des matériaux - Dressé sur repère de 0,03 m d'épaisseur, lissé au - Payé au mètre carré
501.c	Carrelage horizontal en grès céramique anti-dérapant de 30x30 et 40x40 dosé à 400 kg/m ³ de ciment CEM I 42,5	Sol, et des marches d'escaliers,	- Fourniture et transport des matériaux - Horizontal : carrelage de 30x30 et 40x40 - mortier de ciments dosé à 350 kg/m ³ Payé au mètre carré
501.d	Carrelage horizontal en grès céramique anti-dérapant de 30x0.7 dosé à 400 kg/m ³ de ciment CEM I 42,5	Mur	- Fourniture et transport des matériaux - Horizontal : carrelage de 30x0.7 - mortier de ciments dosé à 350 kg/m ³ Payé au mètre carré
501.e	Revêtement mural en carreaux de faïence (Hauteur =1,50m)	Mur vertical	- Fourniture et transport des matériaux - Vertical : carrelage de 30x20 - mortier de ciments dosé à 350 kg/m ³ Payé au mètre carré
Poste 600 Charpente et couverture etanchéité			
601.a	Couverture en Tôle galvabac y compris charpente metallique	Pour la couverture	- Fourniture et transport des matériaux - profile métallique, posé en horizontale, fixé par des soudeurs et aux poteaux en béton, etc. - Fourniture et transport des matériaux - tôle, posé en horizontale, fixé par des crocher et aux vices, etc. - Payé au mètre carré mis en place suivant plans
601.b	Couverture en Tôle galvabac	Pour la couverture	- Fourniture et transport des matériaux - tôle, posé en horizontale, fixé par des crocher et aux vices, etc. - Payé au mètre carré mis en place suivant plans
601.c	Faux plafond en contre plaqué de 6 mm	Faux plafond	- Fourniture et transport des matériaux - contre plaque, chevrons, lamboures, posé en horizontale, fixé entre eux par des clous et aux vices, etc. - Payé au mètre carré mis en place suivant plans
601.d	Gouttières en PVC de 100mm	Evacuation des eaux vers point d'eau	- Fourniture et transport des matériaux - gouttiers en PVC 100, posé horizontalement, fixé par des supports scellés dans le tôle, compris moignon, coudes, dauphin, etc - Payé au mètre linéaire
601.e	Colonne de descente d'eau pluviale en PVC 100	Evacuation des eaux vers point d'eau	- Fourniture et transport des matériaux - Tuyau PVC 100, posé en élévation, fixé par des colliers scellés dans la maçonnerie, compris moignon, coudes, dauphin, etc - Payé au mètre linéaire mis en place suivant plans
601.f	Aménagement d'un regard de 40x40cm	regard	- Fourniture et transport des matériaux (ciment, sable) et mise en œuvre des parpaings avec des moules métalliques - la pose doit être hourdé au mortier de ciment et en quinconce tout en respecté un joint régulier de 30 mm.

			Crépit en enduit et lissage par de ciment dosé 400 et fin couvert par de petite dalle de 60mm. <i>Payé au mètre carré</i>
POSTE 700 MENUISERIE			
701.a	Porte en bois	Porte extérieure sur la façade principale	-Deux vantaux ouvrant à la française -Bâti en en profilé -6 pattes à scellement en fer cornière de 35 x 35 x 3 -6 paumelles 160 mm -1 serrure Vachette à cylindre de type D45 -2 targettes à fixer intérieures -Double poignée à béquille -02 bonhommes d'arrêts -Assemblage par vissage -tôle métallique <i>Payé au mètre carré</i>
701.b	Fenêtres en baie vitré Dim grille de protection en aluminium	Fenêtre sur la façade principale et secondaire	-02 vantaux glissante, un glissante et un fixe -1 serrure -01 bonhommes d'arrêts -Assemblage par vices (chevis) -vitre de 6mm <i>Payé au mètre carré</i>
POSTE 800 PEINTURE			
801.a	Peinture Extérieure et Intérieure FOM à l'eau sur maçonnerie	Murs	- les surfaces à peindre devront être préparées au brossage, égrenage et rebouchage. -Les peintures seront appliquées en deux couches minimum. La peinture est de type vinylique Elle sera appliquée en deux tons : Bleu jusqu'à 1 m du sol et Blanc cassé le reste de surface. <i>Payé au mètre carré</i>
801.b	Peinture à l'huile sous plafonnage	plafonnage	Les surfaces à peindre devront être préparées au brossage, égrenage et rebouchage. -Les peintures seront appliquées en deux couches minimum. La peinture est de type glycérophthalique Elle sera appliquée en un seul ton <i>Payé au mètre carré</i>
801.c	Peinture à l'huile sous dalle	dalle	Les surfaces à peindre devront être préparées au brossage, égrenage et rebouchage. -Les peintures seront appliquées en deux couches minimum. La peinture est de type glycérophthalique Elle sera appliquée en un seul ton <i>Payé au mètre carré</i>
801.d	Peinture à l'huile sur menuiseries en bois.	Portes	- Surfaces à peindre devront être préparées au brosse métallique. - Deux couches croisées sur impression - Payé au mètre carré
POSTE 900 ELECTRICITE			

901.a	Tableau électrique de 12 modules	electricite	- Fourniture et transport des matériaux <i>Payé à l'unité</i>
901.b	Câblage d'ensemble	electricite	- Fourniture et transport des matériaux <i>Payé forfait</i>
901.c	Prise de courant 16 A+T	electricite	- Fourniture et transport des matériaux <i>Payé à l'unité</i>
901.d	Interrupteur	electricite	- Fourniture et transport des matériaux <i>Payé à l'unité</i>
901.e	Luminaire LED rectangulaire 30x30 cm	electricite	- Fourniture et transport des matériaux <i>Payé à l'unité</i>
901.f	Luminaire de 2 X 40(réglette de 1.20)	electricite	- Fourniture et transport des matériaux <i>Payé à l'unité</i>
901.g	Climatiseur split système 12 000 BTU	electricite	- Fourniture et transport des matériaux <i>Payé à l'unité</i>
POSTE 1000 PLOMBERIE			
1001.a	Fourniture et pose de WC à l'anglaise	Salle d'eau	- Fourniture et transport de matériaux - robinet, flexible, mecanisme WC. -mise en œuvre de lavabo <i>Payé à l'unité</i>
1001.b	Fourniture et pose de lavabo	Salle d'eau	- Fourniture et transport de matériaux - robinet, flexible, mecanisme WC. -mise en œuvre de lavabo <i>Payé à l'unité</i>
1002.a	Tuyaux d'evacuation y compris nettoyage de fosse septique	Salle d'eau	-fourniture et transport de matériaux - coude, tée, tuyaux, col pvc..... -mise en œuvre de tuyaux <i>Payé à l'unité</i>

ANNEXE C - Termes de Paiement

Le Contrat est à prix global et forfaitaire

DESIGNATION	Uté	Qté	TAUX/J	MONTANT
Phase-A				
<u>Honoraire</u>				
Visite de site	<i>j</i>	<i>1</i>	90 000	90 000
Total-A				90 000
Phase B				
<u>Honoraire</u>				
Honoraire	<i>j</i>	<i>69</i>	20 000	1 380 000
<u>Frais remboursables</u>				
Communication téléphonique	<i>fft</i>	<i>1</i>	30 000	30 000
Déplacement	<i>j</i>	<i>16</i>	25 000	30 000
Total-B				1 810 000
TOTAL				1 900 000

Livrables (*)	Montant à payer en %
Rapport de démarrage de chantier	20% de 1 900 000 KMF soit 380 000 KMF.
faire le rapport de suivi chantier selon les directives du DAO attestant 50 % des travaux réalisés	30% de 1 900 000 KMF soit 570 000 KMF
Réception/levée des réserves (hors parfait achèvement): Rapport d'achèvement des travaux provisoire	30% de 1 900 000 KMF soit 570 000 KMF
Rapport de fin de période de parfait achèvement (Rapport d'achèvement définitif)	20% de 1 900 000 KMF soit 380 000 KMF

COUT TOTAL : *Un million neuf cent mille francs comorien* (1 900 000 KMF).

Propositions pour imprévus¹ _____

MONTANT MAXIMUM DU CONTRAT : **1 900 000 KMF.**

A

A

**UNION DES COMORES
ILE AUTONOME DE NGAZIDJA
ENTREPRISE SAID HASSANE FILS
BP : 2112 – MORONI
TEL : 773 90 06 / 333 30 30
Site web: <http://www.saidhassanefils.com>
E-mail : infos@saidhassanefils.com**

ATTESTATION DE TRAVAIL

Je soussigné Monsieur Ali Amine SAID HASSANE Directeur Général de l'Entreprise SAID HASSANE FILS, certifie que Monsieur IDAROUCI SOIBAHADINE, né le 10/03/1992 à FOUBOUNI est employé dans notre Entreprise en qualité chef de chantier depuis 29 SEPTEMBRE 2013 jusqu'à 9 AOUT 2015.

Le présent attestation est établi à la demande de l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Moroni, le 10 AOUT 2015.

PO

Le Directeur Général

Ali Amine SAID HASSANE





ATTESTATION DE TRAVAIL

Je soussigné(e) Madame Nadia Moussa, agissant en qualité de gérante de l'agence d'architecture *Nadia Moussa Architectes et Associés*, », dont le siège social se situe à domiciliée à Zilimadjou Moroni Tel : 773 30 64 – 334 30 86, atteste que Monsieur *Idaroussi SOIBAHDINE*, née le 10.03.1992 à la Maternité de Foubouni , de nationalité comorienne, demeurant à *Nioumadzaha Mvoumbari, Grande Comores en Union des Comores*, a occupé le poste d'ingénieur structure, dessinateur et contrôleur des travaux au sein de notre société du *Juin 2018 au Aout 2020 en qualité d'Ingénieur*.

Fait à Moroni, le 10 Octobre 2020

La gérante

Nadia Moussa



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

INSTITUT DE FORMATION TECHNIQUE

Siège social : Lot SIBE 5 Bis Soarano ANTANANARIVO



DIPLÔME DE LICENCE

Le Chef de l'Etablissement de l'Institut de Formation Technique,

- Vu l'arrêté n° 6852/2005 MENRS du 15 Juin 2005 portant autorisation d'ouverture d'un Etablissement Supérieur Privé dénommé INSTITUT DE FORMATION TECHNIQUE (IFT)
- Vu l'arrêté n° 8155/2009-MESupRes du 02 Septembre 2009 et n° 49079/2009-MESupRes du 11 Novembre 2009 portant autorisation d'ouverture des différentes filières de formation au sein de l'Etablissement Supérieur Privé dénommé INSTITUT DE FORMATION TECHNIQUE (IFT) à Antananarivo;
- Vu l'arrêté n° 21.627/2012-MESupRES du 09 Août 2012 portant habilitation de la mention Bâtiment et Travaux Publics, grade Licence, au sein de l'Etablissement Supérieur Privé dénommé INSTITUT DE FORMATION TECHNIQUE (IFT) à Antananarivo ;
- Vu l'arrêté n° 12669/2010-CNEAT du 21 Mai 2010 portant détermination de l'équivalence administrative d'un titre dans la Fonction Publique;
- Vu les procès-verbaux signés par les membres de Jury d'examen en date du **27 MAI 2016**

Certifie que l'impétrant(e) a rempli les conditions réglementaires exigées et a subi avec succès les épreuves en vue de l'obtention du **DIPLOME DE LICENCE (BACC+3)**

Filière : **Bâtiment & Travaux Publics**

Option : **Bâtiment** Mention : **Assez-Bien**.....

Déclaré à M. **M. M. M. M.**

IDAROSSI SOIBAHIDINE

Né(e) le **10 Mars 1992**.....

à **La M^{te} de Sombakari**

Fait à Antananarivo, le **28 MAI 2016**

L'Impétrant(e)

Le Chef de l'Etablissement

Le Président Directeur Général,

ANDRIAMBOLANIRINA Valisaona

Le Directeur Général

HAVELOSON Eliné
Professeur Titulaire



ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
et de FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE CONDORCET
(E.E.F.P.S.C.)

Tél 26 216 14
FARAVOHITRA

BP 7036
101 Antananarivo

eefpscondorcet@gmail.com

ATTESTATION de REUSSITE

La Direction soussigné atteste que :

L'étudiant(e) IDA ROUSSA Saibahdine

né(e) le 10/03/1992 à M^e de Fombouani

a remplir les conditions d'obtention du **Diplôme de MASTER** – filière
Bâtiment et Travaux Publics au titre de l'année universitaire

2016 - 2017

La présente lui est délivrée pour servir et valoir ce que doit.

Antananarivo, le 12 MAI 2018

Le Directeur,



Avis important : Il ne peut être délivré qu'un seul exemplaire de cette attestation. Aucun duplicata ne sera fourni.
Ne donne droit à aucune équivalence (le Diplôme est le seul valable).
Le présent exemplaire devra obligatoirement être restitué lors de la remise du Diplôme.

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE

Secrétariat Général
Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)
Coordination Nationale

N°23-~~45~~2/PAGF/UGP/Not

Le Coordonnateur National,

Moroni, le 27 JUIL 2023

IDAROSSI SOIBAHDINE
Tél: +269 360 39 28
Email: ida.soibahdine92@gmail.com

Objet : Notification d'attribution du Marché No. : au recrutement d'un consultant Individuel pour faire l'étude la supervision et le contrôle des travaux de Réhabilitation du site de Mitsamihouli de la Direction Générale des Impôts de l'Union des Comores

Monsieur le Consultant

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du 03 juillet 2023 pour «**au recrutement d'un consultant Individuel pour faire l'étude la supervision et le contrôle des travaux de Réhabilitation du site de Mitsamihouli de la Direction Générale des Impôts de l'Union des Comores**» pour le montant du Marché d'une valeur d'un million huit cent mille (1 800 000 KMF), francs comoriens, rectifié et modifié conformément à la Demande de Cotations est acceptée par nos services.

Viellez trouver ci joint à cette notification le projet contrat. Vous êtes privé de signe le contrat dans un délai de 5 jour.

Comptant sur votre collaboration, nous prions d'accepter Monsieur le Consultant, l'expression de nos salutations distinguées.



AHAMADA ALI MMADI

MFBSB/PAGF/CN

Coordination Nationale PAGF CKM1107 01R/1107 02S ☎(269) 773 80 67 / 332 60 09, Moroni, Avenue de l'Indépendance. Adresse E-mail : coordination.pagfcomores@gmail.com

**ANNEXE D - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité
environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre ou de la proposition : Recrutement d'un Consultant Individuel pour faire le suivi et le contrôle des travaux relatifs à la réhabilitation et aménagement pour les sites de l'IFERE PATSY et Salle informatique de formation de Mutsamudu- Anjouan

Au Projet d'Appui à la Gouvernance Financière(PAGF) - (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

X

H

- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
- 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque

de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
- ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et,

α

α

notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : **M. IDAROUCSI SOIBAHDINE** _____ En tant que : CONSULTANT

Dûment habilité à signer pour et au nom de² Idaroussi SOIBAHDINE

Signature :  _____

En date du : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

α

AF